

Communiqué de presse

Point de situation au 24 novembre 2020 Activité de prélèvement et de greffe d'organes durant la seconde vague épidémique de COVID 19 en France

Depuis le début de l'année 2020, la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a eu un impact sur l'activité de prélèvement et de greffe d'organes en France. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre, aux côtés des professionnels de santé et des associations de patients, pour préserver l'accès à la greffe dans des conditions de sécurité sanitaire optimales, malgré ce contexte difficile.

Lors de la première vague épidémique, l'Agence de la biomédecine a recommandé, en lien avec les sociétés savantes et les professionnels de santé, de poursuivre l'activité de greffe pour tous les organes vitaux (cœur, foie, poumon), ce qui a permis de faire face à toutes les situations d'urgence vitales pendant toute la période épidémique. En revanche, elle a préconisé de suspendre provisoirement l'activité de greffe rénale, du 18 mars au 11 mai 2020. Pendant cette période, seules les greffes rénales pédiatriques et les greffes rénales combinées (associées à un autre organe) se sont poursuivies. Les greffes rénales n'étaient pas moins importantes que les autres, mais les connaissances sur le virus du Covid-19 et sur les risques qu'il pouvait comporter pour les patients après une opération de greffe étaient à l'époque très limitées. Cela a conduit à reporter les opérations de greffes rénales, pour lesquelles il existe le traitement de suppléance qu'est la dialyse. A partir du 11 mai 2020, les greffes rénales ont repris progressivement sur l'ensemble du territoire, dans les conditions définies par l'Agence de la biomédecine pour garantir la sécurité sanitaire des patients.

Dès les premiers signes de l'arrivée d'une seconde vague épidémique, **l'Agence de la biomédecine a diffusé de nouvelles recommandations**, afin de soutenir la poursuite de l'activité de prélèvement et de greffe pour tous les organes, y compris le rein. Elle a ainsi entendu tirer parti de l'expérience acquise au cours de la première vague, ainsi que de l'évolution des connaissances sur le virus. Ces recommandations, rendues publiques le 22 septembre, ont été très largement diffusées. Elles ont été suivies d'effet puisque, au cours du mois d'octobre 2020, l'activité de greffe d'organes en France s'est établie à un niveau presque identique à celui observé en octobre 2019 : pour tous les organes confondus, la baisse constatée entre octobre 2020 et octobre 2019 n'était alors que de 3%.

Par ailleurs, pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations, l'Agence de la biomédecine a institué **un comité de suivi national, qui se réunit à un rythme bimensuel. Ce comité réunit les associations de patients, des représentants des professionnels de la transplantation, ainsi que des représentants du ministère des solidarités et de la santé et de l'Agence de la biomédecine.** Ces rencontres permettent de faire le point sur la situation sanitaire, sur le niveau de l'activité de prélèvement et de greffe d'organes, ainsi que de répondre aux questions et de recevoir des remontées d'information du terrain.

Au cours des deux premières semaines de novembre 2020, l'activité a semblé se ralentir, sous l'effet notamment de l'augmentation du niveau d'occupation des services de réanimation par les patients infectés par le Covid-19, ainsi que de la baisse du nombre de donneurs recensés en état de mort

cérébrale dans les établissements de santé. Durant ces deux premières semaines, ce sont ainsi 89 donneurs potentiels qui ont été recensés (136 en 2019). Parmi eux, 46 ont été prélevés (74 en 2019), soit 3,3 donneurs par jour en moyenne. **Ces prélèvements ont permis 152 greffes tous organes confondus** (234 en 2019), dont 13 greffes de cœur, 12 greffes de poumons, 39 greffes de foies et 88 greffes de rein, auxquelles s'ajoutent **15 greffes à partir de donneurs vivants** (27 en 2019).

Au 15 novembre 2020, l'activité de greffes tous organes confondus a ainsi connu une baisse de -25 % par rapport à celle observée sur les 10,5 premiers mois de l'année 2019. Dans le cas des greffes rénales, l'activité a connu, sur la même période, une baisse de -29 %. A ce jour, **la transplantation rénale à partir de donneurs vivants se poursuit dans tous les centres autorisés à pratiquer cette activité, sauf dans 5 d'entre eux**. Elle n'a ainsi été provisoirement suspendue que dans les CHU de Lyon, Clermont-Ferrand, Dijon, Toulouse et Montpellier.

Chez nos voisins européens, la situation est très similaire pour le mois de novembre 2020¹. Au Royaume-Uni, il y a en moyenne, au 5 novembre 2020, 3 donneurs prélevés par jour, soit 21 donneurs décédés par semaine et 46 transplantations par semaine. **En Espagne**, il y a en moyenne, au 12 novembre 2020, 4 donneurs par jour, 70 transplantations par semaine et 8 greffes à partir de donneurs vivants par semaine. Pourtant, l'activité de greffe à partir de donneurs vivants représente habituellement 24 % de l'activité de greffe rénale en Espagne (contre 12 % en France). Interrogés dans le cadre d'une enquête européenne, 14 pays européens déclarent une réduction substantielle de l'activité de greffe à partir de donneurs vivants, 3 déclarent une réduction mineure et 1 pays ne déclare aucune réduction.

Bulletin épidémiologique REIN en France :

A ce jour, dans les bases de données de l'Agence de la biomédecine relatives aux patients souffrant d'insuffisance rénale chronique ou ayant bénéficié d'une greffe rénale, on recense 5 001 patients infectés par le SARS-Cov-2 : 1 262 patients transplantés rénaux et 3 739 patients dialysés. La fréquence de l'infection à SARS-Cov2 se situe donc à environ 2,9% des patients transplantés rénaux et 7,6% des patients dialysés sur l'ensemble du territoire. A ce jour, 176 décès chez les patients transplantés rénaux et 546 décès chez les patients dialysés dont la cause est liée au SRAS-Cov2 ont été déclarés à l'Agence de la biomédecine.

Les chiffres présentés sont à prendre avec précaution. Ils sont fournis à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme étant exhaustifs ou définitifs. Par ailleurs, le nombre de patients asymptomatiques, non dépistés n'étant pas comptabilisé, ces chiffres surestiment les cas graves et la mortalité dans cette population. L'évaluation de la surmortalité liée au COVID nécessitera, à distance, des travaux complémentaires.

L'Agence de la biomédecine et le ministère des solidarités et de la santé, conscients des besoins des patients en attente de greffe et des conséquences du ralentissement de l'activité, assurent un suivi rapproché de la situation et sont aux côtés des équipes hospitalières. Celles-ci continuent à se mobiliser dans cette période exceptionnelle et à effectuer des prélèvements afin de permettre la réalisation des greffes.

Contacts presse

PRPA Isabelle Closet ; isabelle.closet@prpa.fr 06.28.01.19.76

Agence de la biomédecine Madeleine Claeys ; presse@biomedecine.fr

¹ 18 pays européens ont répondu à une enquête sur leur activité de prélèvement et de greffe depuis le début de l'année 2020